

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 1^{er} février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication

NOR : MCCB1702348A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 1^{er} février 2017, sont autorisées au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication, dans les métiers et les spécialités suivants :

- métiers du bois, spécialité ébéniste ;
- métiers de la céramique, spécialité unique ;
- métiers du papier, spécialité restaurateur de papier ou de parchemins ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité éclairagiste ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité métallier.

Le nombre total de postes offerts à ces concours externe et interne pour le recrutement dans le corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication est fixé à 18. Ils sont répartis de la manière suivante :

Concours externe : 11 postes dont :

- métiers du bois, spécialité ébéniste : 1 poste ;
- métiers de la céramique, spécialité unique : 4 postes ;
- métiers du papier, spécialité restaurateur de papier ou de parchemins : 1 poste ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité éclairagiste : 1 poste ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur : 3 postes ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité métallier : 1 poste.

Concours interne : 7 postes dont :

- métiers du bois, spécialité ébéniste : 1 poste ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité éclairagiste : 2 postes ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur : 3 postes ;
- métiers de la présentation des collections, spécialité métallier : 1 poste.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 7 février 2017 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 14 mars 2017, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions uniquement par voie postale en adressant un courrier, au plus tard le 14 mars 2017, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe ou interne de technicien d'art et préciser la spécialité concernée, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Toute modification ultérieure à cette date et toute modification arrivant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste ne sauront pas prises en compte.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture et de la communication, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art> ;

- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe ou interne de technicien d'art et préciser la spécialité choisie, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 14 mars 2017 (le cachet de la poste faisant foi) et/ou transmis dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste, l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat ne sera pas admis à concourir.

Les candidats au concours externe devront constituer, à l'appui de leur candidature, un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- la copie de leur diplôme attestant qu'ils sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur nationalité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ;
- deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat ;
- les candidats inscrits par voie postale doivent, en outre, transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ce dossier administratif doit être envoyé, au plus tard le 14 mars 2017, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe de technicien d'art, en précisant la spécialité, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Les candidats au concours interne devront constituer, à l'appui de leur candidature, un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- un état des services justifiant la condition d'ancienneté d'au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2017 (un état des services est disponible à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art>) ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur nationalité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ;
- deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat ;
- en outre, les candidats inscrits par voie postale doivent transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ce dossier administratif doit être envoyé, au plus tard le 14 mars 2017, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours interne de technicien d'art, en précisant la spécialité, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 20 avril 2017 pour toutes les spécialités ouvertes aux concours externe et interne. Elle se déroulera en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles d'outre-mer.

Les épreuves orales d'admissibilité se dérouleront uniquement en région parisienne et à partir du 21 avril 2017.

Le défaut de réception des convocations pour les candidats à chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non réception des convocations quinze jours avant la date de chacune des épreuves, il appartient aux candidats de prendre contact avec le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture et de la communication en charge de l'organisation de ces concours.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SESSION 2017

Formulaire, accompagné du dossier administratif, à faire parvenir au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe ou interne de technicien d'art et préciser la spécialité choisie, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01, au plus tard le 14 mars 2017, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence : Pays :
Prénom(s) :	Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse électronique :
TYPE DE CONCOURS, MÉTIERS, SPÉCIALITÉ, ÉTAPE DE PRODUCTION ET CATÉGORIE CHOISIS (un seul type de concours, un seul métier, une seule spécialité, une seule étape de production et une seule catégorie peuvent être cochés) : <input type="checkbox"/> CONCOURS EXTERNE <input type="checkbox"/> Métiers du bois, spécialité ébéniste <input type="checkbox"/> Métiers de la céramique, spécialité unique <input type="checkbox"/> Etape de production : Technologie-chimie <input type="checkbox"/> Catégorie : Préparation chimique de couleurs, émaux, métaux précieux et formulation des pâtes <input type="checkbox"/> Etape de production : Technologie-cuisson <input type="checkbox"/> Catégorie : enfournement-cuisson <input type="checkbox"/> Etape de production : Façonnage <input type="checkbox"/> Catégorie : Modelage de formes <input type="checkbox"/> Métiers du papier, spécialité restaurateur de papier ou de parchemins <input type="checkbox"/> Métiers de la présentation des collections <input type="checkbox"/> spécialité éclairagiste <input type="checkbox"/> spécialité encadreur-doreur <input type="checkbox"/> spécialité métallier <input type="checkbox"/> CONCOURS INTERNE <input type="checkbox"/> Métiers du bois, spécialité ébéniste <input type="checkbox"/> Métiers de la présentation des collections <input type="checkbox"/> spécialité éclairagiste <input type="checkbox"/> spécialité encadreur-doreur <input type="checkbox"/> spécialité métallier	

A....., le**Signature du candidat :**